

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 540

15 mars 2006

### SOMMAIRE

Atex Finance S.A., Luxembourg . . . . .	25903	Klee Holding S.A., Luxembourg . . . . .	25874
Avandale Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	25874	Kramer Venture S.A., Luxembourg . . . . .	25886
Babcock & Brown Office Portfolio 1, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	25879	Latitude S.A., Luxembourg . . . . .	25886
Brisby, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	25890	Lauco Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	25876
Brume, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	25897	Lauco Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	25877
Carmax S.A., Luxembourg . . . . .	25874	Lux Studio S.A., Doncols . . . . .	25874
Claremont Villas S.A., Luxembourg . . . . .	25905	Luxembourg Finance House S.A., Luxembourg . . . . .	25886
Développement & Recherche, A.s.b.l., Differdange . . . . .	25909	Movactive S.A., Luxembourg . . . . .	25904
European Directories S.A., Luxembourg . . . . .	25886	Movactive S.A., Luxembourg . . . . .	25904
Eurosigncard S.A., Luxembourg . . . . .	25896	Neckar CA, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	25877
Exchange Participation Immobilière S.A., Luxembourg . . . . .	25874	Ole Pedersen Golf School, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	25904
Fent S.A., Luxembourg . . . . .	25912	Plus Med S.A., Luxembourg . . . . .	25904
Fiesta S.A., Luxembourg . . . . .	25912	SEI-Société Européenne d'Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	25887
Fimadel S.A.H., Luxembourg . . . . .	25886	SEI-Société Européenne d'Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	25889
Garage Cardoni, S.à r.l., Dudelange . . . . .	25896	Seraya S.A.H., Luxembourg . . . . .	25903
Halverton Babcock Industrial, S.à r.l., Niederanven . . . . .	25906	Smart City S.A., Luxembourg . . . . .	25896
Imperial Luxembourg S.A., Kehlen . . . . .	25873	Uninco S.A., Luxembourg . . . . .	25912
Infotime Analyse Concept S.A., Luxembourg . . . . .	25912	Vakanz-Express S.A., Echternach . . . . .	25904
Intercharter S.A., Luxembourg . . . . .	25912	Van Dale Holding S.A., Luxembourg . . . . .	25903
		West Fields Consolidated S.A.H., Luxembourg . . . . .	25911

### IMPERIAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8283 Kehlen, 16, Cité Beichel.  
R. C. Luxembourg B 63.095.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02579, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(106963.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

25874

**KLEE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 36.805.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04918, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(106691.3/4185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**EXCHANGE PARTICIPATION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 36.998.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04921, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(106692.3/4185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**CARMAX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 62.965.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01929, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(106700.3/322/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**LUX STUDIO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 2-4, Chemin des Douaniers.  
R. C. Luxembourg B 96.258.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01944, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(106701.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**AVANDALE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 125,000.-.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 69.718.

DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the twenty-third of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Patrick van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg;

«the proxy»,

acting as a special proxy of ICARUS CORPORATION, a company having its registered office at Palm Grove House, P.O. Box 435, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

«the mandator»,

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the «société à responsabilité limitée», AVANDALE LUXEMBOURG, S.à r.l., a limited company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 69.718, has been incorporated by deed enacted on 7 May 1999, published in the Mémorial C number 544 of 15 July 1999.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée AVANDALE LUXEMBOURG, S.à r.l. amounts currently to EUR 125,000.-, represented by 125 Shares with a nominal value of EUR 1,000.- each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of AVANDALE LUXEMBOURG, S.à r.l.

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register or any other securities' register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy-holder signed with us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

### Traduction française - French translation

L'an deux mille cinq, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Patrick van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg;

«le mandataire»,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ICARUS CORPORATION, société ayant son siège social au Palm Grove House, P.O. Box 435, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

«le mandant»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée AVANDALE LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 69 718, a été constituée suivant acte reçu le 7 mai 1999, publié au Mémorial C numéro 544 du 15 juillet 1999.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée AVANDALE LUXEMBOURG, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 125.000.-, représentés par 125 actions ayant chacune une valeur nominale de EUR 1.000.-, intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société AVANDALE LUXEMBOURG, S.à r.l.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute, ainsi qu'à l'annulation de tout autre registre existant.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 73, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2005.

J. Elvinger.

(112184.3/211/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

**LAUCO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2257 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 103.686.

L'an deux mille cinq, le deux décembre, à 10.15 heures du matin.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

MORCO HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper (Immeuble B), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 104.014, représentée par son gérant ayant un pouvoir de signature A et son gérant ayant un pouvoir de signature B, agissant dans sa capacité d'associé unique (l'Associé Unique) de la Société, telle que définie ci-dessous, ici représentée par Maître Gérard Neiens, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 29 novembre 2005.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LAUCO HOLDINGS, S.à r.l. (la Société), organisée sous le droit luxembourgeois et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 103.686, ayant son siège social à L-1818 Howald, 4, rue des Joncs, Luxembourg, constituée selon acte du notaire soussigné du 26 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 9 du 5 janvier 2005 et modifié suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1<sup>er</sup> avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C N° 743 du 25 juillet 2005.

L'Associé Unique reconnaît que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel il déclare avoir eu préalablement connaissance. Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-1818 Howald, 4, rue des Joncs à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper (Immeuble B), rendu effective à partir du 3 octobre 2005.

*Deuxième résolution*

A la suite de la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

Dans sa version anglaise:

«The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company, deliberating in the manner provided for amendments to the present articles of association. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a simple resolution of the manager of the Company, or in case of plurality of managers, the board of managers of the Company.

The manager of the Company, or in case of plurality of managers, the board of managers of the Company shall further have the right to set up offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

If extraordinary events of political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.»; et

Dans sa version française:

«Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société statuant comme en matière de changement des Statuts. Il peut être déplacé dans les limites de la commune par simple décision du gérant de la Société, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance de la Société.

Le gérant de la Société, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société a encore le droit de créer des bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec le siège, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le mieux placé pour ce faire suivant les circonstances.»

25877

*Frais*

Les dépens, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme qu'ils soient et lesquels sont supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement EUR 984,62.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, la version anglaise prévaudra en cas de distorsions entre la version anglaise et française.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Neiens, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 décembre 2005, vol. 912, fol. 72, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 2005.

B. Moutrier.

(108367.3/272/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

**LAUCO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2257 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 103.686.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 2005.

B. Moutrier.

(108369.3/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

**NECKAR CA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. BRE/GERMAN HOLDCO 2, S.à r.l.).**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 111.901.

In the year two thousand and five, on the seventeenth day of October.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BRE/EUROPE 2, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 94.375,

here represented by Ms Yasmin Gabriel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on 17 October 2005, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the under-signed notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole partner of BRE/GERMAN HOLDCO 2, S.à r.l. (hereafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on 29 September 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register pending.

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner resolved to change the name of the Company from BRE/GERMAN HOLDCO 2, S.à r.l. to NECKAR CA, S.à r.l.

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the sole partner resolved to amend article 4 of the Company's articles of incorporation so as to read as follows:

«**Art. 4.** The Company will assume the name of NECKAR CA, S.à r.l.»

*Third resolution*

The sole partner resolved to change the purpose of the Company, and subsequently, to amend article 2 of the Company's articles of incorporation, so as to read as follows:

«**Art. 2.** The purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis, without however taking advantage of the law of 22 March 2004 on securitisation.

The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. To the extent permitted by law and these articles of incorporation, it may also transfer or dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities involved in such securitisation transaction and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The purpose of the Company shall include, in addition, the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition, by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

### **Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes**

Im Jahre zweitausendfünf, den siebzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Me Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg.

sind erschienen:

BRE/EUROPE 2, S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 94.375,

hier vertreten durch Frau Yasmin Gabriel, maître en droit, wohnhaft zu Luxemburg, durch privatschriftliche Vollmacht, erteilt am 17. Oktober 2005, welche nach Unterzeichnung ne varietur durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt um mit derselben registriert zu werden.

Solche erschienene Partei ist alleiniger Gesellschafter von BRE/GERMAN HOLDCO 2, S.à r.l. (nachfolgend, die «Gesellschaft»), eine société à responsabilité limitée mit Sitz in 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, gegründet am 29. September gemäß einer Urkunde des unterzeichneten Notars, welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde, noch nicht eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister.

Hiernach fasst der das gesamte Gesellschaftskapital vertretende alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Namen der Gesellschaft von BRE/GERMAN HOLDCO 2, S.à r.l.» in «NECKAR CA, S.à r.l.» umzuwandeln.

#### *Zweiter Beschluss*

Als Folge des ersten Beschlusses beschließt der alleinige Gesellschafter, Artikel 4 der Gesellschaftssatzung abzuändern, welcher von nun an wie folgt lautet:

«**Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung NECKAR CA S.à r.l.

#### *Dritter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Gesellschaftszweck und folglich Artikel 2 der Gesellschaftssatzung zu ändern, welcher von nun an wie folgt lautet:

«Der Zweck der Gesellschaft ist es, an einer oder mehreren Verbriefungstransaktionen teilzunehmen. Die Gesellschaft kann in diesem Zusammenhang bestehende oder künftige Risiken in Bezug auf bewegliches oder unbewegliches, materielles oder immaterielles Anlagevermögen übernehmen oder solche Risiken, die im Zusammenhang mit von Dritten eingegangenen oder aus den Aktivitäten Dritter resultierender Verpflichtungen stehen, und dies in einer oder mehreren Transaktionen oder auf Dauer, ohne hierbei den Bestimmungen des Gesetzes vom 22. März 2004 über die Verbriefung zu unterliegen.

Die Gesellschaft kann diese Risiken durch den Kauf von Vermögenswerten oder die Sicherung von Verbindlichkeiten übernehmen, oder indem sie sich auf sonstige Art und Weise verpflichtet. Soweit es das Gesetz und diese Satzung erlauben, darf die Gesellschaft die Forderungen oder ihre Vermögensanlagen übertragen oder in sonstiger Weise über diese verfügen, in einer oder mehreren Transaktionen oder auf Dauer.

Die Gesellschaft darf innerhalb ihres Gesellschaftszweckes verfügen über oder investieren in Darlehen, Anlagen, Schuldscheine, Anleihen, Verpflichtungen, Wechsel, Anzahlungen, Optionsscheine und sonstige Sicherheiten. Die Gesellschaft darf Bürgschaften, Garantien oder Sicherheiten jeder Art stellen für in - oder ausländische Gesellschaften, welche an der Verbriefungstransaktion teilnehmen; die Gesellschaft darf als Nebentätigkeit auch Wertpapierverleihgeschäfte abschließen.

Der Gesellschaftszweck beinhaltet darüber hinaus den Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art, sowie den Erwerb von Wertpapieren jeder Art

durch Kauf, Zeichnung oder auf sonstige Weise, und die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch, oder auf sonstige Weise, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann alle juristischen, kaufmännischen, technischen und finanziellen Handlungen vornehmen, und, generell, alle Transaktionen durchführen, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind, sowie alle Handlungen vornehmen, die direkt oder indirekt der Erreichung des Gesellschaftszweckes in oben genannten Bereichen dienen.»

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend. Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, welcher dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Unterzeichnet: Y. Gabriel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, vol.150S, fol. 45, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sammlung für Gesellschaften und Vereinigung.

Luxemburg, den 14. november 2005.

J. Elvinger.

(107959.3/211/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

### **BABCOCK & BROWN OFFICE PORTFOLIO 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 112.540.

#### STATUTES

In the year two thousand and five, on the eighth of December.

Before Us Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.507 and whose articles have not yet been published in the Mémorial C; the articles have been amended pursuant to several deeds;

The appearer for the above is here represented by Mrs Annick Braquet, private employee, with professional address in Mersch, by virtue of a proxy given under private seal dated 7 December 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

#### **Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

##### **1. Form - Corporate name**

There is formed a private limited liability company under the name BABCOCK & BROWN OFFICE PORTFOLIO 1, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

##### **2. Registered office**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

##### **3. Object**

3.1 The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests, participations or units in Luxembourg or foreign entities or funds, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- invest in real property funds including but not limited to German public funds;
- act as limited partner in a German limited partnership;
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

#### 4. Duration

4.1 The company is established for an unlimited duration.

### Chapter II. - Capital, Shares

#### 5. Share capital

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares of fifty Euros (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

#### 6. Shares Indivisibility

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### 7. Transfer of shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

### Chapter III. - Management

#### 8. Management

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

#### 9. Powers of the sole manager or of the board of managers

9.1 In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

#### 10. Representation of the company - Delegation

10.1 Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature any Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any Manager.

10.2 Any Manager may delegate its/his/her powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and shall determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

#### 11. Meeting of the board of managers

11.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

11.2 The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

11.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.



11.4 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

11.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.6 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

11.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

#### **Chapter IV. - General meeting of shareholders**

##### **12. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes**

12.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

12.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

12.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

12.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

12.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

12.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

12.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

#### **Chapter V. - Business year**

##### **13. Business year**

13.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

13.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

13.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### **14. Distribution right of shares**

14.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

14.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

14.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

14.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

14.5 Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

#### **Chapter VI. - Liquidation**

##### **15. Dissolution and liquidation**

15.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

15.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

15.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII. - Applicable law

### 16. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2005.

#### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

Shares

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l. .... 250 Shares

Total: two hundred and fifty shares ..... 250 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,400.-

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., representing together the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

Mr Michael Adam, born on 5 October 1968 in Manchester (United Kingdom), residing at L-1660 Luxembourg, 66, Grand-Rue, and

Mr Yves Elsen, born on 4 March 1958 in Luxembourg, residing at L-8266 Mamer, 8, rue des Thermes Romains.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of any Manager.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Déclaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le huit décembre.

Par-devant Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.507 et dont les statuts n'ont pas encore été publié au Mémorial C; les statuts ont été modifiés par plusieurs actes;

La comparante ci-dessus est représentée par Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Mersch, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 7 décembre 2005.

Lesquels procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup>. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

##### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination**

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BABCOCK & BROWN RIVA HOLDINGS, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

##### **Art. 2. Siège social**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

### **Art. 3. Objet**

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, participations, parts dans des entités ou des fonds, luxembourgeois ou étrangers, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- investir dans des fonds immobiliers comprenant, sans y être limité, des fonds publics Allemands;
- agir en qualité d'associé commanditaire d'une société en commandite de droit allemand;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

### **Art. 4. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. - Capital, Parts**

### **Art. 5. Capital social**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

### **Art. 6. Indivisibilité des parts**

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **Art. 7. Transfert des parts**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

## **Titre III. - Gérance**

### **Art. 8. Gérance**

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

### **Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstan-

ces et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

#### **Art 10. Représentation de la société - Délégation**

10.1 Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la seule signature de tout Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par tout Gérant.

10.2 Tout Gérant pourra déléguer ses pouvoirs pour les tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et pourra déterminer ses responsabilités et sa rémunération (si c'est le cas), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions appropriées de son mandat.

#### **11. Article 11. Réunion du conseil de gérance**

11.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

11.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

11.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

11.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

11.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

11.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants est valable et valide pour autant qu'elle ait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

11.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés**

12.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

12.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

12.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

12.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

12.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

12.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

12.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

### **Titre V. - Exercice social**

#### **Art. 13. Exercice social**

13.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

13.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

#### **Art. 14. Droit de distribution des parts**

14.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

14.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

14.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

14.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

14.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

## Titre VI. - Liquidation

### Art. 15. Dissolution et liquidation

15.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

15.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

15.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## Titre VII.- Loi applicable

### Art 16. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales

BGP BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l. .... 250 parts sociales

Total: deux cent cinquante Parts Sociales ..... 250 parts sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.400,-

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1- Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

Monsieur Michael Adam, né le 5 octobre 1968 à Manchester (Royaume Uni), demeurant au L-1660 Luxembourg, 66 Grand-Rue; et,

Monsieur Yves Elsen, né le 4 mars 1958 à Luxembourg, demeurant au L-8266 Mamer, 8, rue des Thermes Romains.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société est engagée par la seule signature de tout Gérant.

2- Le siège social de la Société est établi au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 décembre 2005, vol. 434, fol. 35, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(109096.3/242/410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

**KRAMER VENTURE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R. C. Luxembourg B 44.016.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01959, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(106702.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**LATITUDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 87.276.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL02016, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(106731.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 53.589.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL02014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(106732.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**FIMADEL, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 62.075.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 décembre 2005.

J.-J. Wagner

Notaire

(106788.3/239/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**EUROPEAN DIRECTORIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 108.024.

**RECTIFICATIF**

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Madame Flora Château, juriste, demeurant à Luxembourg.

Agissant pour et au nom des actionnaires représentés à l'assemblée générale extraordinaire de la société EUROPEAN DIRECTORIES S.A., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.024 (la «Société») constituée conformément à un acte du notaire soussigné le 4 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 969 du 30 septembre 2005, modifié par acte du même notaire le 30 juin 2005, pas encore publié, en vertu de procurations sous seing privé demeurées annexées à un acte du notaire soussigné en date du 3 novembre 2005.

Laquelle comparante agissant es dites qualités a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Suivant acte du 3 novembre 2005, enregistré à Luxembourg AC, le 9 novembre 2005, Vol. 26CS, Fol. 19, Case 5, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire modifiant les statuts de EUROPEAN DIRECTORIES S.A.

Il résulte de vérifications effectuées ultérieurement qu'une erreur matérielle a été commise dans les versions anglaise et française du deuxième point de l'ordre du jour et partant dans la deuxième résolution de cette assemblée.

Qu'en conséquence il convient de rectifier les montants des primes d'émissions correspondants aux différentes actions et obligations convertibles telles que définies dans l'article 4 des statuts.

Qu'en conséquence le point 2 de l'ordre du jour, ainsi que la deuxième résolution doivent être lus comme suit:

Version anglaise:

(2) Approval of the issue of up to (i) 25,202 redeemable «A» Ordinary Shares of EUR 1.25 each with a premium of EUR 0.80 each; (ii) 25,202 redeemable «B» Ordinary Shares of EUR 1.25 each with a premium of EUR 7,086.13 each; (iii) 25,202 D Convertible Notes with a nominal value of EUR 1.25 each with a premium of EUR 5,919.80 each; and (iv) 25,202 E Convertible Notes with a nominal value of EUR 1.25 each with a premium of EUR 1,163.03 that in each case will rank pari passu with the existing issued shares or notes of its class in accordance with the Company's Articles of Association.

*Second resolution*

Votes for: 65,447 Votes against: 11,705

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to approve the issue of up to: (i) 25,202 redeemable «A» Ordinary Shares of EUR 1.25 each with a premium of EUR 0.80 each; (ii) 25,202 redeemable «B» Ordinary Shares of EUR 1.25 each with a premium of EUR 7,086.13 each (the «Shares»); (iii) 25,202 D Convertible Notes with a nominal value of EUR 1.25 each with a premium of EUR 5,919.80 each; and (iv) 25,202 E Convertible Notes with a nominal value of EUR 1.25 each with a premium of EUR 1,163.03 that in each case will rank pari passu with the existing issued shares or notes of its class in accordance with the Company's Articles of Association (the «Convertible Notes»).

Version française:

(2) Approbation de l'émission de jusqu'à (i) 25.202 Actions Ordinaires «A» rachetables de EUR 1,25 chacune avec une prime de EUR 0,80 chacune; (ii) 25.202 Actions Ordinaires «B» rachetables de EUR 1,25 chacune avec une prime de EUR 7.086,13 chacune; (iii) 25.202 Obligations Convertibles D ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune avec une prime de EUR 5.919,80 chacune; et (iv) 25.202 Obligations Convertibles E ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune avec une prime de EUR 1.163,03 qui dans chaque cas seront classées pari passu avec les actions émises existantes ou les obligations de sa catégorie conformément aux Statuts de la Société.

*Deuxième résolution*

Votes pour: 65.447 Votes contre: 11.705

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'approuver l'émission de jusqu'à (i) 25.202 Actions Ordinaires «A» rachetables de EUR 1,25 chacune avec une prime de EUR 0,80 chacune; (ii) 25.202 Actions Ordinaires «B» rachetables de EUR 1,25 chacune avec une prime de EUR 7.086,13 chacune; (iii) 25.202 Obligations Convertibles D ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune avec une prime de EUR 5.919,80 chacune; et (iv) 25.202 Obligations Convertibles E ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune avec une prime de EUR 1.163,03 qui dans chaque cas seront classées pari passu avec les actions émises existantes ou obligations de sa catégorie conformément aux Statuts de la Société (les «Obligations Convertibles»).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Château, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, vol. 150S, fol. 97, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

J. Elvinger.

(107993.2/211/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

**SEI-SOCIETE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.  
(anc. S.E.P.T. S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 52.811.

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de S.E.P.T. S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 52.811, constituée suivant acte notarié du 8 novembre 1995, publié au Mémorial C numéro 923 du 11 janvier 1996 (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné, en date du 20 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 578 du 12 avril 2002.

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte sous la présidence de Monsieur Roberto Manciocchi, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Angelina Scarcelli, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle S.E.P.T. S.A. en SEI-SOCIETE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENTS S.A., ce qui induit la modification de l'article premier, premier alinéa des statuts de la Société.

2. Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de deux cent mille euros (200.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel d'un million deux cent vingt-cinq mille euros (1.225.000,- EUR) divisé en douze mille deux cent cinquante actions (12.250) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à un montant d'un million quatre cent vingt-cinq mille euros (1.425.000,- EUR) qui sera représenté par quatorze mille deux cent cinquante (14.250) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), par la création et l'émission de deux mille (2.000) actions nouvelles ordinaires supplémentaires, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

3. Acceptation à la souscription et à la libération intégrale en nature de ces deux mille (2.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, par la société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, chacun des autres actionnaires existants ayant, dans la mesure nécessaire, renoncé à son droit de souscription préférentiel, par incorporation et transformation en capital social d'une partie du compte courant actionnaires de la somme à due concurrence et existant au 15 novembre 2005.

4. Modification du premier alinéa de l'article trois (3) des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant décidée.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à un million deux cent vingt-cinq mille euros (1.225.000,- EUR) divisé en douze mille deux cent cinquante (12.250) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle S.E.P.T. S.A. en SEI-SOCIETE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENTS S.A., ce qui induit la modification de la teneur de l'article premier, premier alinéa des statuts de la Société afin de refléter le changement de la dénomination sociale de la Société.

L'article premier, premier alinéa des statuts aura donc la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée SEI-SOCIETE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENTS S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de procéder à une augmentation de capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux cent mille euros (200.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel d'un million deux cent vingt-cinq mille euros (1.225.000,- EUR) divisé en douze mille deux cent cinquante actions (12.250) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à un montant d'un million quatre cent vingt-cinq mille euros (1.425.000,- EUR) qui sera représenté par quatorze mille deux cent cinquante (14.250) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), par la création et l'émission de deux mille (2.000) actions nouvelles ordinaires supplémentaires, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont dans la mesure nécessaire renoncé à leur droit préférentiel de souscription et décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles, la société suivante:

la société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.



*Intervention - Souscription - Libération*

Sont ensuite intervenus aux présentes:

- a) Monsieur Roberto Manciocchi, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- b) Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

agissant en leur qualité de signataires dûment autorisés de ladite société et seul souscripteur,

et après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, ont déclaré avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société anonyme S.E.P.T. S.A., nouvellement dénommée SEI-SOCIETE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENTS S.A. et ont déclaré vouloir souscrire au nom et pour le compte de la société INTERCONSULT, prédésignée, les deux mille (2.000) actions nouvellement émises, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les intervenants préqualifiés, ès-dites qualités qu'ils agissent, ont libéré intégralement les deux mille (2.000) actions nouvellement souscrites par le souscripteur susmentionné, au moyen d'un apport à la Société, et plus amplement par incorporation et transformation en capital social d'une partie du compte courant actionnaires existant au 15 novembre 2005, d'un montant de deux cent mille euros (200.000,- EUR).

Ledit apport a fait l'objet d'un rapport daté du 17 novembre 2005, rédigé préalablement à l'augmentation de capital par VAN CAUTER-SNAUWAERT & Co, S.à r.l., Réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen et signé par Monsieur Willem van Cauter, réviseur d'entreprises, conformément à l'article 26-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le rapport précité, qui sera annexé au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement, aboutit aux conclusions suivantes:

*Conclusion*

«Sur base des vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur globale de l'apport, apport qui trouve son origine dans l'apport d'une créance, d'un montant de 200.000,- EUR, liquide et certaine et qui correspond, au moins, au nombre de 2.000 actions avec une désignation d'une valeur nominale de 100,- EUR à émettre de la société.»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par tous les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé en même temps avec lui.

*Quatrième résolution*

Afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant intervenue, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article trois (3) premier alinéa des statuts de la Société. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de donner à cet alinéa premier de l'article trois (3) des statuts de la Société, la teneur suivante:

**Art. 3. premier alinéa.** «Le capital souscrit est fixé à un million quatre cent vingt-cinq mille euros (1.425.000,- EUR) représenté par quatorze mille deux cent cinquante (14.250) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille quatre cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Manciocchi, A. Scarcelli, F. Cannizzaro di Belmontino, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 novembre 2005, vol. 899, fol. 26, case 1. – Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(112244.3/239/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

**SEI-SOCIETE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme,  
(anc. S.E.P.T. S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 52.811.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(112245.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

**BRISBY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 112.313.

## STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-fourth of November.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by one of its A proxyholder, Mr Frank Verdier, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

**Art. 1. Name.** There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name BRISBY, S.à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

**Art. 2. Object.** The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or affiliated company, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or affiliated company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any and all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, without taking advantage however of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.** Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

**Art. 7. Management.** The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

**Art. 8. Representation.** The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 9. Procedure.** In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

**Art. 10. Liability of the managers.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 11. General meetings of partners.** General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

**Art. 12. Annual general meeting.** An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 13. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

**Art. 14. Annual accounts.** At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

**Art. 15. Supervision of the company.** If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

**Art. 16. Allocation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 17. Interim dividends.** Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

**Art. 18. Winding-up - Liquidation.** The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

**Art. 19. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 20. Transitory measures.** Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2006.

#### *Subscription and payment*

The five hundred (500) shares have been subscribed by INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

#### *Resolutions of the sole associate*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par un des ses fondés de pouvoir A, Monsieur Frank Verdier, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination BRISBY, S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitées.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans toutefois se prévaloir de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

**Art. 7. Gérance.** La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 8. Représentation.** Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 9. Procédure.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 11. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

**Art. 12. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 13. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 14. Comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 15. Surveillance de la société.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 16. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

**Art. 17. Dividende intérimaire.** Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 18. Dissolution - Liquidation.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

**Art. 19. Disposition générale.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

**Art. 20. Disposition transitoire.** Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

#### *Souscription et libération*

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Verdier, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 37, case 6. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 décembre 2005.

P. Bettingen.

(106465.3/202/393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**EUROSIGNCARD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 70.978.

—

Le Conseil d'Administration a pris acte en date du 28 novembre 2005 du décès de Monsieur Norbert von Kunitzki, Président du Conseil d'Administration et Administrateur de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00898. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(106767.3/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**SMART CITY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 79.645.

—

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00592, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.

SMART CITY S.A.

Signature

(106744.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**GARAGE CARDONI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3515 Dudelange, 214A, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 88.773.

—

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01363, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(107313.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

---



**BRUME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 112.314.

—  
STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-fourth of November.  
Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by one of its A proxyholder, Mr Frank Verdier, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

**Art. 1. Name.** There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name BRUME, S.à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

**Art. 2. Object.** The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or affiliated company, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or affiliated company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any and all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, without taking advantage however of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.** Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

**Art. 7. Management.** The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

**Art. 8. Representation.** The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 9. Procedure.** In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

**Art. 10. Liability of the managers.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 11. General meetings of partners.** General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

**Art. 12. Annual general meeting.** An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 13. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

**Art. 14. Annual accounts.** At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

**Art. 15. Supervision of the company.** If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

**Art. 16. Allocation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 17. Interim dividends.** Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

**Art. 18. Winding-up - Liquidation.** The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

**Art. 19. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 20. Transitory measures.** Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2006.

#### *Subscription and payment*

The five hundred (500) shares have been subscribed by INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

#### *Resolutions of the sole associate*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par un des ses fondés de pouvoir A, Monsieur Frank Verdier, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination BRUME, S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitées.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou société apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans toutefois se prévaloir de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

**Art. 7. Gérance.** La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 8. Représentation.** Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 9. Procédure.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 11. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

**Art. 12. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 13. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 14. Comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 15. Surveillance de la société.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 16. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

**Art. 17. Dividende intérimaire.** Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 18. Dissolution - Liquidation.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

**Art. 19. Disposition générale.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

**Art. 20. Disposition transitoire.** Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

#### *Souscription et libération*

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Verdier, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 37, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 décembre 2005.

P. Bettingen.

(106467.3/202/393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**VAN DALE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 57.331.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00732, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(106760.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**ATEX FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 65.456.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00720, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(106764.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**SERAYA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 56.549.

—  
Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01674, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERAYA S.A.

MADAS, S.à r.l. / LOUV, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(106813.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**MOVACTIVE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 72.677.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07774, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(106774.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**MOVACTIVE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 72.677.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07779, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(106770.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**PLUS MED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 51.502.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2005, réf. LSO-BL00007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(106793.3/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**OLE PEDERSEN GOLF SCHOOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 58, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 86.351.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2005, réf. LSO-BL00006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(106794.3/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**VAKANZ-EXPRESS S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6543 Echternach, 57, rue Krunn.  
H. R. Luxemburg B 88.477.

Im Jahre zweitausendfünf, den zweiundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft VAKANZ-EXPRESS S.A. mit Sitz in L-6543 Echternach, 57, rue Krunn, eingetragen in Handelsregister zu Luxembourg, unter der Sektion B und der Nummer 88.477, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Alphonse Lentz, mit Amtswohnsitz in Remich, am 25. Juli 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1420 vom 1. Oktober 2002, deren Satzung ein letztes Mal abgeändert wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch vorbenannten Notar Alphonse Lentz, am 12. Mai 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 706 vom 4. Juli 2003.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Detlef Schütte, Transportunternehmer, wohnhaft in Echternach.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Detlef Krakau, Transportunternehmer, wohnhaft in Bitburg (D).

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Marina Schütte, Transportunternehmerin, wohnhaft in Ferschweiler (D).



Der Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen. Die Anwesenheitsliste wurde durch den Stimmzähler geprüft.

Die Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, werden, nach gehöriger ne varietur Unterzeichnung durch die Parteien und den instrumentierenden Notar, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung:*

1. Erweiterung des Gesellschaftszweckes und dementsprechende Hinzufügung eines neuen 2. Absatzes in Artikel 2 der Satzung.

2. Ernennung eines neuen Verwaltungsratsmitgliedes sowie eines neuen Delegierten des Verwaltungsrates nach der Abberufung und Entlastung eines vorherigen Verwaltungsratsmitgliedes.

Gemäss der Tagesordnung hat die Versammlung folgende Beschlüsse gefasst.

*Erster Beschluss*

Die Versammlung beschliesst den Gesellschaftszweck zu erweitern und einen neuen 2. Absatz in Artikel 2 der Satzung hinzuzufügen, welcher wie folgt lautet:

**Art. 2. (Absatz 2).** «Gegenstand der Gesellschaft ist ebenfalls der Betrieb einer Reiseagentur, eines Busreisenveranstaltungsunternehmens sowie eines Busunternehmens für nationale und internationale Personenbeförderung.»

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Abberufung des Herrn Stefan Willems, als Verwaltungsratsmitglied und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

An dessen Stelle ernennt die Generalversammlung Herrn Detlef Krakau, Transportunternehmer, geboren in Trittenheim (Deutschland), am 5. Juni 1965, wohnhaft in D-54634 Bitburg, St. Stahl, Hammerwies 31.

Somit setzt sich der Verwaltungsrat nunmehr wie folgt zusammen:

a) Frau Marina Schütte geborene Sauerwald, Transportunternehmerin, wohnhaft in D-54668 Ferschweiler, Schäferstrasse 6,

b) Herr Detlef Krakau, Transportunternehmer, geboren in Trittenheim (Deutschland), am 5. Juni 1965, wohnhaft in D-54634 Bitburg, St. Stahl, Hammerwies 31,

c) Herr Detlef Schütte, Transportunternehmer, wohnhaft in L-6453 Echternach, 57, rue Krunn.

Herr Detlef Krakau, vorbenannt, wird ebenfalls zum Delegierten des Verwaltungsrates ernannt und Frau Marina Schütte geborene Sauerwald, vorbenannt, wird als Delegierte des Verwaltungsrates bestätigt.

Die Gesellschaft wird, Dritten gegenüber, durch die gemeinsame Unterschrift eines Verwaltungsratsmitgliedes zusammen mit einem Delegierten des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift eines Delegierten des Verwaltungsrates, rechtskräftig verpflichtet.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und der Delegierten des Verwaltungsrates enden mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2009.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf achthundert Euro (EUR 800,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: D. Schütte, D. Krakau, M. Schütte, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 33, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 28. November 2005.

P. Bettingen.

(109267.3/202/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

**CLAREMONT VILLAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 20, avenue du Bois.  
R. C. Luxembourg B 46.982.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(106797.3/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. KPI RETAIL PROPERTY 13, S.à r.l.).**

**Share capital: EUR 109,525.-.**

Registered office: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle, Bombicht.  
R. C. Luxembourg B 109.134.

In the year two thousand and five, on the twenty-second of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 97.795, incorporated initially under the name of KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l. by deed drawn up on 8 December 2003 by Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 85 dated 22 January 2004 (page 4042) (ERE);

The articles of incorporation of ERE have been amended pursuant to several deeds drawn up by Maître Joseph Elvinger, pre-named, dated 13 April, 21 June, 27 June, 29 June and 1 July 2005, not yet published in the Mémorial C and by Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, acting in replacement of the undersigned notary on 24 June 2005, also not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in its capacity as sole shareholder of HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.134 and initially incorporated under the name KPI RETAIL PROPERTY 13, S.à r.l. by a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, pre-named, on 22 June 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»);

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended several times since its incorporation, in particular:

- the name of the Company has been changed from KPI RETAIL PROPERTY 13, S.à r.l. into HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.l. by a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, pre-named, on 11 July 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;
- the Articles have been redrafted by a deed drawn up by the undersigned notary, on 18 July 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and
- the corporate capital of the Company has been increased from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one hundred nine thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 109,525.-) by a deed drawn up by the undersigned notary, on 20 July 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

ERE is represented at the meeting by Benoit Massart, jurist, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled «ne varietur» by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

ERE hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of articles 193-195 of Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

*First resolution*

ERE resolves to increase the corporate capital of the Company with an amount of six thousand two hundred and fifty Euro (EUR 6,250.-) in order to raise it from its current amount of one hundred nine thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 109,525.-) to one hundred fifteen thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 115,775.-) by creating and issuing two hundred and fifty (250) B Ordinary Shares, with nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (the «B Ordinary Shares»).

*Second resolution*

ERE agrees and accepts the subscription of the B Ordinary Shares by HALVERTON INVESTMENTS LIMITED, whose registered office is at Fairfax House, 15 Fulwood Place, London WC1V 6AY and registered under number 5414614, here represented by Mr Benoit Massart, prenamed, by virtue of a proxy given, (HIL and, together with ERE, the «Shareholders») for an amount of six thousand two hundred and fifty Euro (EUR 6,250.-).

The Shareholders acknowledge the subscription and record the full payment in cash of the B Ordinary Shares, as described above, such that the amount of six thousand two hundred and fifty Euro (EUR 6,250.-) is at the disposal of the Company.

A blocking certificate attesting the payments in cash for a total amount of six thousand two hundred and fifty Euro (EUR 6,250.-) has been presented to the undersigned notary.

*Third resolution*

The Shareholders resolve then to increase the corporate capital of the Company with an amount of one hundred and twenty thousand Euro (EUR 120,000.-) in order to raise it from the amount of one hundred fifteen thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 115,775.-) to two hundred and thirty-five thousand seven hundred and seventy-five Euro (EUR 235,775.-) by creating and issuing four thousand eight hundred (4,800) B preference shares, with nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (the «B Preference Shares») and, together with the A Preference Shares, the

«Preference Shares»), subject to a share premium per B Preference Share of an amount of two hundred and twenty-five Euro (EUR 225.-), i.e. a global share premium of an amount of one million eighty thousand Euro (EUR 1,080,000.-).

*Fourth resolution*

HIL, represented as aforesaid, resolves to subscribe to the B Preference Shares for a total subscription price of one million two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.-) divided into one hundred and twenty thousand Euro (EUR 120,000.-) corresponding to the nominal value of the B Preference Shares and one million eighty thousand Euro (EUR 1,080,000.-) corresponding to share premium attached thereto.

The Shareholders acknowledge the subscription and record the full payment in cash of the Preference Shares, as described above, such that the additional amount of one million two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.-) is at the disposal of the Company.

A blocking certificate attesting the payments in cash for a total amount of one million two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.-) has been presented to the undersigned notary.

*Fifth resolution*

The Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles regarding the corporate capital of the Company so as to reflect the taken decisions and which shall read as follows:

«5.1 The corporate capital is fixed at two hundred and thirty-five thousand seven hundred and seventy-five Euro (EUR 235,775.-), represented by:

- seven hundred and fifty (750) shares of class A with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the «A Ordinary Shares»);
- two hundred and fifty (250) shares of class B with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the «B Ordinary Shares»);
- three thousand six hundred and thirty-one (3,631) preference shares of class A with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the «A Preference Shares»); and
- four thousand eight hundred (4,800) preference shares of class B with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the «B Preference Shares»).

The holders of the A Ordinary Shares are together referred to as the «A Ordinary Shareholders». The Company can issue additional ordinary shares of class B (the «B Ordinary Shares») and/or preference shares of class A (the «A Preference Shares») and/or preference shares of class B (the «B Preference Shares») from time to time by way of resolutions of the shareholders of the Company. The holders of B Ordinary Shares will be hereafter referred to as «B Ordinary Shareholders», the holders of A Preference Shares as «A Preference Shareholders» and the holders of B Preference Shares as «B Preference Shareholders». The A Ordinary Shareholders are also referred to as the «Shareholders» and the A Ordinary Shares as the «Shares». The holders of A Ordinary Shares, B Ordinary Shares, A Preference Shares and/or B Preference Shares will be hereafter referred to as the «Shareholders», the A Ordinary Shares, the B Ordinary Shares, the A Preference Shares and/or the B Preference Shares as the «Shares», the holders of A Ordinary Shares and B Ordinary Shares as «Ordinary Shareholders», the A Ordinary Shares and the B Ordinary Shares as the «Ordinary Shares», the holders of A Preference Shares and B Preference Shares as «Preference Shareholders» and the A Preference Shares and the B Preference Shares as the «Preference Shares». The holders of A Ordinary Shares and/or A Preference Shares are hereafter referred to as the «A Shareholders» and the holders of B Ordinary Shares and/or B Preference Shares as the «B Shareholders».

*Sixth resolution*

The Shareholders unanimously approve, in compliance with the Law, the possible entry of any subsidiary, corporation or partnership in which the Company and/or ERE has a direct or indirect interest, even not substantial, or any corporation or partnership being a direct or indirect shareholder of the Company and/or of ERE or any entity belonging to the Company and/or ERE as new shareholder of the Company by way of subscribing or acquiring A Ordinary Shares and/or A Preference Class A Shares issued or to be issued by the Company.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately sixteen thousand five hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille cinq, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97.795, constituée initialement sous la dénomination de KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l. en vertu d'un acte reçu le 8 décembre 2003 par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 85 du 22 janvier 2004 (page 4042) (ERE);

Les statuts d'ERE ont été modifiés en vertu de plusieurs actes reçus par Maître Joseph Elvinger, précité, en date des 13 avril, 21, 27, 29 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2005, non encore publiés au Mémorial C et par Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, ayant agi en remplacement du notaire instrumentant le 24 juin 2005, également non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en qualité d'associé unique de HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.134 et constituée initialement sous la dénomination de KPI RETAIL PROPERTY 13, S.à r.l. en vertu d'un acte reçu le 22 juin 2005 par Maître Joseph Elvinger, prénommé, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»);

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises depuis sa constitution, en particulier:

- la dénomination de la Société a été changée de KPI RETAIL PROPERTY 13, S.à r.l. en HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.l. en vertu d'un acte reçu le 11 juillet 2005 par Maître Joseph Elvinger, prénommé, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;
- les Statuts ont été refondus en vertu d'un acte reçu le 11 juillet 2005 par le notaire instrumentant, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et
- le capital de la Société a été augmenté de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à cent neuf mille cinq cent vingt-cinq euros (109.525,- EUR) en vertu d'un acte reçu le 20 juillet 2005 par le notaire instrumentant, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ERE est représenté aux présentes par Benoit Massart, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

ERE adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 13 des statuts de la Société et aux articles 193 à 195 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

#### *Première résolution*

ERE décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de six mille deux cent cinquante cents euros (6.250,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent neuf mille cinq cent vingt-cinq euros (109.525,- EUR) au montant de cent quinze mille sept cent soixante-quinze euros (115.775,- EUR) par la création et l'émission de deux cent cinquante (250) Parts Ordinaires B, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), chacune (les «Parts Ordinaires B»).

#### *Deuxième résolution*

ERE agréée et accepte la souscription des Parts Ordinaires B par HALVERTON INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à Fairfax House, 15 Fulwood Place, London WC1V 6AY et inscrite sous le numéro 541.4614,

ici représentée par Monsieur Benoit Massart, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée, (HIL et, ensemble avec ERE, les «Associés») pour un montant de six mille deux cent cinquante euros (6.250,- EUR).

Les Associés prennent acte de la souscription et enregistrent la libération intégrale des Parts Ordinaires B en numéraire, comme dit ci-dessus, de sorte que la somme de six mille deux cent cinquante euros (6.250,- EUR) est dès à présent à la disposition de la Société.

Un certificat de blocage attestant les versements de la totale somme de six mille deux cent cinquante euros (6.250,- EUR) a été présenté au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

ERE décide ensuite d'augmenter le capital de la Société d'un montant de cent vingt mille euros (120.000,- EUR) pour le porter de cent quinze mille sept cent soixante-quinze euros (115.775,- EUR) à deux cent trente-cinq mille sept cent soixante-quinze euros (235.575,- EUR) par la création et l'émission de quatre mille huit cents (4.800) parts préférentielles B, avec une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR), chacune (les «Parts Préférentielles B»), moyennant une prime d'émission par Parts Préférentielle B de deux cent vingt-cinq euros (225,- EUR), soit une prime d'émission globale d'un montant d'un million quatre-vingt mille euros (1.080.000,- EUR).

#### *Quatrième résolution*

HIL, représentée comme il est dit, décide de souscrire les Parts Préférentielles B pour un montant total de souscription d'un million deux cent mille euros (1.200.000,- EUR), se répartissant entre la valeur nominale des Parts Préférentielles B pour un montant de cent vingt mille euros (120.000,- EUR) et la prime d'émission y relative pour un montant d'un million quatre-vingt mille euros (1.080.000,- EUR).

Les Associés prennent acte de la souscription et enregistrent la libération intégrale des Parts Préférentielles B en numéraire, comme dit ci-dessus, de sorte que la somme additionnelle d'un million deux cent mille euros (1.200.000,- EUR) est dès à présent à la disposition de la Société.

Un certificat de blocage attestant les versements de la totale somme d'un million deux cent mille euros (1.200.000,- EUR) a été présenté au notaire soussigné.

#### *Cinquième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts relatif au capital social souscrit de la Société afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«5.1 Le capital social souscrit est fixé à deux cent trente-cinq mille sept cent soixante-quinze euros (235.775,- EUR) représenté par -sept cent cinquante (750) parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), chacune (les «Parts Ordinaires A»);

deux cent cinquante (250) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), chacune (les «Parts Ordinaires B»);

- trois mille six cent trente et une (3.631) parts préférentielles sociales de classe A, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), chacune (les «Parts Préférentielles A»); et

- quatre mille huit cents (4.800) parts préférentielles sociales de classe B, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), chacune (les «Parts Préférentielles B»).

Les détenteurs de Parts Ordinaires A sont collectivement définis comme les «Associés Ordinaires A». La Société peut émettre des nouvelles parts sociales ordinaires de classe B (les «Parts Ordinaires B») et/ou des parts sociales préférentielles de classe A (les «Parts Préférentielles A») et/ou des parts sociales préférentielles de classe B (les «Parts Préférentielles B») en vertu de résolutions des associés de la Société. Les détenteurs de Parts Ordinaires B seront définis comme les «Associés Ordinaires B», les associés de Parts Préférentielles A seront définis comme les «Associés Préférentiels A» et les associés de Parts Préférentielles B seront définis comme les «Associés Préférentiels B». Les Associés Ordinaires A sont également définis comme les «Associés» et les Parts Ordinaires A comme les «Parts». Les détenteurs de Parts Ordinaires A, de Parts Ordinaires B, de Parts Préférentielles A et/ou de Parts Préférentielles B seront définis comme les «Associés», les Parts Ordinaires A, les Parts Ordinaires B, les Parts Préférentielles A et/ou les Parts Préférentielles B comme les «Parts», les détenteurs de Parts Ordinaires A et de Parts Ordinaires B comme les «Associés Ordinaires», les détenteurs de Parts Préférentielles A et de Parts Préférentielles B comme les «Associés Préférentiels» et les Parts Préférentielles A et les Parts Préférentielles B comme les «Parts Préférentielles». Les détenteurs de Parts Ordinaires A et/ou de Parts Préférentielles B sont définis comme les «Associés A» et les détenteurs de Parts Ordinaires B et/ou de Parts Préférentielles B comme les «Associés B».

#### Sixième résolution

Les Associés, unanimement, approuvent, conformément à la Loi, l'entrée possible de toute filiale, société ou partnership dans la Société et/ou ERE à un intérêt direct ou indirect, même sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés ou partnerships, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société et/ou d'ERE, comme nouvel associé que la Société par la souscription ou l'acquisition de Parts Ordinaires A et/ou de Parts Préférentielles A émises ou à émettre par la Société.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ seize mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Massart, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 26 juillet 2005, vol. 432, fol. 58, case 10. – Reçu 12.062,50 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(109102.3/242/232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

## DEVELOPPEMENT & RECHERCHE, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4545 Differdange, 94, rue Pierre Dupong.

R. C. Luxembourg F.1323.

### STATUTS

#### Chapitre I<sup>er</sup>. - Dénomination - Siège - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Les soussignés,

Nom	Prénom	Profession	Domicile	Nationalité
Koerner	Carlo	Psychologue du travail	94, rue Pierre Dupong, L-4545 Differdange	L, Signature
Gröll	Klaus	Umweltingénieur	3, boulevard de l'Alzette, L-1124 Luxembourg	D, Signature
Kneip	Raphael	Gestionnaire d'un organisme de formation professionnelle continue	18, rue des Bateliers, L-5511 Remich	L, Signature

ont convenu de créer entre eux une association sans but lucratif dénommée: DEVELOPPEMENT & RECHERCHE, A.s.b.l., Institut de développement, de recherche, d'études, d'encadrement, de formation et de consultation.

**Art. 2.** Son siège est à 94, rue Pierre Dupong, L-4545 Differdange.

**Art. 3.** La durée de l'association est illimitée.

## Chapitre II. - Objet

**Art. 4.** L'objectif princeps du prédit institut est de développer et de mettre en oeuvre de projets, concepts, méthodes et activités innovateurs sur le plan social, culturel, scientifique, environnemental et individuel.

**Art. 5.** C'est par le biais d'une activité de recherche sociale, d'organisation enquêtes et d'études, de formations et d'encadrements ainsi que l'offre de consultations individuelles et collectives que DEVELOPPEMENT & RECHERCHE, A.s.b.l. vise à contribuer activement aux projets de développement social, culturel, individuel et environnemental.

**Art. 6.** DEVELOPPEMENT & RECHERCHE, A.s.b.l. afin de réaliser ses objectifs s'adresse à des sociétés et associations oeuvrant dans le domaine social aussi bien que commercial.

Cette association vise la participation à des projets européens, associatifs, étatiques communaux et privés, elle peut aussi bien être chargée de réaliser des objectifs commandités par les autorités européennes, étatiques et communales, des clients privés et d'autres associations que commanditer elle-même des travaux, études et projets à des individus, associations ou sociétés commerciales.

**Art. 7.** L'association est neutre au point de vue politique, idéologique, confessionnel.

**Art. 8.** L'association peut s'affilier à tous les groupements analogues nationaux ou internationaux, susceptibles de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.

## Chapitre III. - Membres - Admissions - Démissions - Exclusions et Cotisation

**Art. 9.** L'association se compose de membres actifs et honoraires Sont membres actifs tous ceux qui se soumettent aux présents statuts, qui ont été admis par l'Assemblée Générale et qui ont versé leur cotisation Cette cotisation est fixée annuellement par l'Assemblée Générale; elle ne peut pas être inférieure à 25,- EUR.

Seuls les membres actifs ont le droit d'être convoqués et de voter à l'Assemblée Générale.

Sont membres honoraires les personnes sympathisantes, qui ont mérité d'une façon particulière de l'association.

Ceux-ci sont proposés par le Conseil d'Administration et confirmés par l'Assemblée Générale.

Tout membre de l'association est libre de se retirer de l'association en adressant sa démission aux administrateurs.

**Art. 10.** Le nombre de membres actifs ne pourra être inférieur à 3. Chaque année une liste indiquant, par ordre alphabétique, les modifications qui se sont produites parmi les membres actifs sera déposée au greffe du tribunal d'arrondissement dans un délai de trois mois suivant l'assemblée générale.

**Art. 11.** La démission ou l'exclusion d'un membre est régie par l'article 12 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée. L'exclusion d'un membre ne pourra être prononcée que pour violation grave des statuts, les parties entendues dans leurs explications.

## Chapitre IV. - Administration

**Art. 12.** Les organes de l'association sont:

- a) l'assemblée générale;
- b) le Conseil d'Administration.

**Art. 13.** L'assemblée générale se compose des membres actifs.

**Art. 14.** L'assemblée générale ordinaire a lieu une fois par an au cours du premier semestre de l'année civile. Le Conseil d'Administration en fixe la date et l'ordre du jour.

Doit obligatoirement figurer à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire:

- a) la nomination et la révocation des administrateurs;
- b) l'approbation des comptes et bilans;
- c) l'admission de nouveaux membres.

Toute proposition, signée d'un nombre de membres actifs égal au vingtième de la dernière liste annuelle et adressée au Conseil d'Administration, 15 jours au moins avant l'assemblée générale, doit être portée à l'ordre du jour.

**Art. 15.** Le Conseil d'Administration peut convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois qu'il la juge utile ou nécessaire. A la suite d'une demande écrite formulée par un cinquième des membres actifs, le Conseil d'Administration doit convoquer dans le délai de 30 jours une assemblée générale extraordinaire en.

**Art. 16.** Toute convocation de l'assemblée générale est portée à la connaissance des membres actifs par lettremissive ordinaire, huit jours au moins avant la date de l'assemblée La convocation contiendra l'ordre du jour. L'assemblée générale est valablement constituée quelque soit le nombre de membres présents. L'assemblée ne peut statuer que sur les questions figurant à l'ordre du jour Sauf les cas prévus par la loi, les décisions sont prises à la majorité des voix des membres actifs présents ou représentés. Tous les membres actifs ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale Il est loisible aux membres de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre. Le mandat doit être écrit. Aucun membre ne peut être porteur de plus d'une procuration Les résolutions de l'assemblée générale sont communiquées sous forme de rapport et par voie de courrier aux membres et déposées au greffe du tribunal d'arrondissement compétent dans les trois mois suivant la date de l'assemblée générale.

**Art. 17.** L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 3 membres au moins et de 7 membres au plus, choisis en son sein parmi les membres actifs et nommés par l'assemblée générale ordinaire à la majorité relative des voix et au scrutin secret. Les administrateurs sont nommés pour la durée de 2 ans.

**Art. 18.** Le Conseil d'Administration choisit en son sein, parmi les membres élus, un bureau composé au moins d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier. La répartition, des charges devra être effectuée dans un mois suivant la date d'assemblée générale.

**Art. 19.** Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 20.** Le Conseil d'Administration se réunit au moins 3 fois par an sur initiative du président ou à la demande de la majorité de ses membres. Le président et le secrétaire proposent l'ordre du jour des réunions. Tout membre du Conseil d'Administration peut mettre un point à l'ordre du jour.

**Art. 21.** La présence de la majorité des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Un administrateur peut se faire représenter par un autre membre du Conseil d'Administration, le mandat doit être écrit. Aucun administrateur ne peut être porteur de plus d'une procuration

**Art. 22.** L'assemblée générale ne saurait accepter la démission du trésorier qu'après s'être assurée de la remise en bonne et due forme des comptes sociaux; les commissaires aux comptes ou la fiduciaire chargée de la révision des comptes devront être entendus dans leurs observations.

**Art. 23.** Tous les actes qui engagent l'association doivent porter les signatures conjointes du président et du secrétaire. Les quittances et décharges doivent porter les signatures conjointes du président et du trésorier. Le Conseil d'Administration a le droit de déléguer une partie de ses pouvoirs à des tiers, membres ou non de l'association.

#### **Chapitre V. - Fonds, Exercice social, Comptes, Budget**

**Art. 24.** Les ressources de l'association se composent notamment:

- a) de cotisations des membres actifs et de dons des membres honoraires;
- b) des dons ou legs en sa faveur;
- c) des subsides, subventions et/ou contrats.

Cette énumération n'est pas limitative.

**Art. 25.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et prend fin le 31 décembre de la même année.

**Art. 26.** A la fin de l'exercice social, le Conseil d'Administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice, aux fins d'approbation par l'assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions de l'article 13 de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée.

Le livre de caisse est contrôlé par un commissaire aux comptes nommés par l'assemblée générale, en raison de leurs qualifications, pour une durée à déterminer et qui ne peut dépasser 2 ans ou par une fiduciaire. Le commissaire est choisi en dehors des membres du Conseil d'Administration. Le commissaire aux comptes ou la fiduciaire dressent un rapport destiné à être présenté à l'assemblée générale qui, en cas d'approbation, donne décharge au trésorier.

**Art. 27.** Les délibérations et résolutions des assemblées générales ordinaire et extraordinaire seront portées à la connaissance des associés et des tiers directement intéressés individuellement par la voie de rapports écrits.

#### **Chapitres VI. - Dissolution, Liquidation, Modification des statuts**

**Art. 28.** Toutes les questions non prévues aux présents statuts et notamment la modification des statuts sont régies par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée.

En cas de dissolution, le solde excédentaire de l'actif social reviendra à une institution de bienfaisance sociale de la région.

Differdange, le 12 décembre 2005.

Carlo Koerner      94, rue Pierre Dupong, L-4545 Differdange      Signature

Raphael Kneip    18, rue des Bateliers, L-5511 Remich            Signature

Klaus Gröll        3, boulevard de l'Alzette, L-1124 Luxembourg    Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL04189. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(109060.3/000/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

#### **WEST FIELDS CONSOLIDATED S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 19.460.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01675, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WEST FIELDS CONSOLIDATED S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(106812.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**INFOTIME ANALYSE CONCEPT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 106, rue de Mühlenback.  
R. C. Luxembourg B 54.643.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01688, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(106798.3/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**INTERCHARTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 15.101.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00908, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2005.

Signature.

(106803.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**UNINCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 10.881.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00410, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2005.

Signature.

(106804.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**FENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 62.327.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00912, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2005.

Signature.

(106806.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**FIESTA S.A., Société Anonyme,  
(anc. FIESTA, S.à r.l.).**

Registered office: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 79.927.

In the year two thousand four, on the third day of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FIESTA, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 79.927, incorporated by deed dated on December 20, 2000, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 618 of August 9, 2001.

The meeting is presided by Mr Philippe Stanko, employee at L-2163 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Harald Charbon, employee at L-2163 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 5,500 (five thousand five hundred) shares of EUR 200.- (two hundred Euro) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:



*Agenda:*

- 1) Change of the legal form of the Company from a private limited liability company («Société à responsabilité limitée») into a joint stock company («Société anonyme»);
- 2) Modification of the corporate name from FIESTA, S.à r.l. into FIESTA S.A.;
- 3) Replacement of the 5,500 existing S.à r.l. shares of EUR 200.- each into 5,500 S.A. shares without nominal value, and attribution of the new S.A. shares to the existing shareholders up to their shareholding in the former S.à r.l.;
- 4) Capital decrease in the amount of two million nine hundred forty-one thousand five hundred thirty-eight Euro and thirty-four cents (EUR 2,941,538.34) in order to compensate occurred losses for a same amount, stated in the financial statements as of July 31st, 2004;
- 5) Capital increase of the share capital for a same amount of two million nine hundred forty-one thousand five hundred thirty-eight Euro and thirty-four cents (EUR 2,941,538.34), to be subscribed by the existing shareholders up to their shareholding and to be fully paid-up by the incorporation to the capital of the claim held by the shareholders on the company, so that the corporate capital is finally fixed at EUR 1,100,000.- represented by 5,500 shares without nominal value;
- 6) Fixing of the date of the annual general meeting to the last Friday of June of each year at 4.00 p.m.;
- 7) Discharge of the managers of the company;
- 8) Appointment of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor of the Company;
- 9) Complete restatement of the articles of incorporation in order to adapt them to the new legal form of the company without change of its essential characteristics;
- 10) Miscellaneous.

Before any deliberation, the chairman of the meeting explains the reasons why the resolutions on the agenda have to differ from its wording, in order to avoid a capital decrease under zero.

After approval of the foregoing, the meeting passed the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolved to change the legal form of the company, in order to transform it from a private limited liability company («société à responsabilité limitée» - S.à r.l.) into a joint stock company («société anonyme» - S.A.) and to restate completely the articles of association in order to adapt them to the new form of the company, without amendment to its essential elements, like its purposes.

*Second resolution*

The meeting resolved to change the name of the company into FIESTA S.A.

*Third resolution*

The meeting resolved to replace the 5,500 existing S.à r.l. shares of EUR 200.- each into 5,500 new S.A. shares without nominal value, and to allocate the new S.A. shares to the existing shareholders up to their shareholding in the former S.à r.l.;

Consequently, each shareholder will receive one «S.A. share» without nominal value against one «S.à r.l. share» of EUR 200.-.

*Fourth resolution*

The meeting resolved to implement a first capital decrease in the amount of one million and one hundred thousand Euro (EUR 1,100,000.-) by deletion of five thousand and five hundred (5,500) shares, in order to compensate occurred losses for a same amount, as stated in the financial statements as of July 31st, 2004, bringing the share capital at zero.

*Fifth resolution*

The meeting resolved to implement a first capital increase of the share capital for a same amount of one million and one hundred thousand Euro (EUR 1,100,000.-) by issue of five thousand and five hundred (5,500) new shares, allocated to the shareholders proportionally to their shareholding before the capital decrease, raising the share capital to one million and one hundred thousand Euro (EUR 1,100,000.-).

*Sixth resolution*

The meeting resolved to implement a second capital decrease in the amount of one million and one hundred thousand Euro (EUR 1,100,000.-) by deletion of five thousand and five hundred (5,500) shares, in order to compensate occurred losses for a same amount, as stated in the financial statements as of July 31st, 2004, bringing the share capital at zero.

*Seventh resolution*

The meeting resolved to implement a second capital increase of the share capital in the amount of seven hundred forty-one thousand five hundred thirty-eight Euro and thirty-four cents (EUR 741,538.34) by issue of three thousand seven hundred and eight (3,708) new shares, allocated to the shareholders proportionally to their shareholding before the capital decrease, raising the share capital to seven hundred forty-one thousand five hundred thirty-eight Euro and thirty-four cents (EUR 741,538.34).

*Eighth resolution*

The meeting resolved to implement a third capital decrease in the amount of seven hundred forty-one thousand five hundred thirty-eight Euro and thirty-four cents (EUR 741,538.34) by deletion of three thousand seven hundred and eight (3,708) shares, in order to compensate the balance of occurred losses, for a same amount, as stated in the financial statements as of July 31st, 2004, bringing the share capital at zero.

*Ninth resolution*

The meeting resolved to implement a third capital increase of the share capital by an amount of one million and one hundred thousand Euro (EUR 1,100,000.-) by issue of five thousand and five hundred (5,500) new shares, allocated to the shareholders proportionally to their shareholding before the first capital decrease and having the same rights and obligations of the existing shares at that time, raising the share capital to one million and one hundred thousand Euro (EUR 1,100,000.-), represented by five thousand and five hundred (5,500) shares.

*Intervention - Subscription - Payment*

Furthermore intervene all the shareholders, each of them here represented by virtue of one of the aforementioned proxies, which declared to subscribe the entire increase of the share capital as here-above decided by resolutions 5, 7 and 9, and to pay it up by conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claims, existing in their favour and against the company, and by cancellation of such claim by two million nine hundred forty-one thousand five hundred thirty-eight Euro and thirty-four cents (EUR 2,941,538.34).

Shareholder	Shares	Amount of claim converted
Mr Miguel Beltrao Ribeiro Ferreira . . . . .	561	300,036.91 EUR
Mr Miguel de Mello Mardel Correia . . . . .	219	117,126.71 EUR
Mr Antonio Homem de Melo Mardel Correia . . . . .	59	31,554.68 EUR
Mr Antonio de Arriaga Mardel Correia . . . . .	876	468,506.83 EUR
Mr José Carlos Correia de Magalhaes Mexia . . . . .	438	234,253.42 EUR
Mrs Maria Teresa Correia de Magalhaes Mexia . . . . .	438	234,253.42 EUR
Mr Francisco Manuel Braz de Moraes Salgueiro . . . . .	110	58,830.77 EUR
CORK SUPPLY GROUP LIMITED . . . . .	1,523	814,538.71 EUR
Mr Antonio José Jantarao Dias . . . . .	28	14,975.10 EUR
McFA-SGPS S.A. . . . .	836	447,113.83 EUR
Mr Miguel Gomez Carvalho Martins . . . . .	28	14,975.10 EUR
Mr Joachim Michalski . . . . .	219	117,126.71 EUR
Mr José Manuel Espirito Santo . . . . .	72	38,507.41 EUR
Mr José Maria de Avillez Correia Sampaio . . . . .	55	29,415.38 EUR
Mr Gonçalo Marques Teixeira de Almeida Mendes . . . . .	38	20,323.36 EUR
<b>Total . . . . .</b>	<b>5,500</b>	<b>2,941,538.34 EUR</b>

*Assessment contribution report*

This claim has been audited by an independent auditor, according to articles 26-1 and 32-1 of the law on business corporations, specifically by Mr Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, Luxembourg who concludes as follows:

*Conclusion*

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport, qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des paris sociales à émettre en contrepartie. Luxembourg, le 28 octobre 2004.»

Such report, after signature ne varietur by the members of the board and the notary will remain here annexed.

*Pro rata contribution tax payment exemption request*

Considering that the here-above resolutions concern exclusively the compensation of effective, affected and occurred losses at their fair value, without any final change to the share capital the company expressly requests the pro rata fee payment exemption and a fixed rate registration tax perception in such a case.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about thirty-four thousand Euro.

In case of a full perception, the costs should be fourteen thousand Euro.

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

*Tenth resolution*

The meeting resolved to fixing the date of the annual general meeting on the last Friday of June of each year at 4.00 p.m.

*Eleventh resolution*

The meeting resolved to discharge the managers of the company for the accomplishment of their mandate.

*Twelfth resolution*

The meeting resolved to appoint as members of the Board of Directors for a term of six years:

1) Mr Miguel de Mello Mardel Correia, residing at Quinta da Fonte, Edificio Forum, Piso 1, Porto Salvo, P-2780 Oeiras (Portugal) born on 14 July 1957 at Lisboa, Portugal;

2) Mr Miguel Beltrao Ribeiro Ferreira, residing at Quinta da Fonte, Edificio Forum, Piso 1, Porto Salvo, P-2780 Oeiras (Portugal), born on 17 February 1971 at Lisboa, Portugal;

3) Mr Joachim Michalski, residing at Quinta da Fonte, Edificio Forum, Piso 1, Porto Salvo, P-2780 Oeiras (Portugal) born on 30 January 1955 at Brèmes (Germany).

*Thirteenth resolution*

The meeting resolved to appoint as statutory auditor for a term of one year:  
FIN-CONTROLE S.A., 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

*Fourteenth resolution*

The meeting decides to proceed to a full restatement of the articles of association in order to reflect the here-above resolutions and to adapt them to the new form of the company, by giving them the following wording:

BYLAWS

**Title I. Name, Registered office, Object, Duration, Corporate Capital**

**Art. 1.** There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be FIESTA S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

The company shall have an unlimited duration.

**Art. 2.** The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Company may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of these participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the Company has a participating interest or to third parties, any support, loans, advances or guarantees.

**Art. 3.** The share capital is fixed at one million one hundred thousand Euro (EUR 1,100,000.-) divided into five thousand five hundred (5,500) shares without nominal value.

Unless otherwise specified by Law, the shares shall be in bearer form.

The subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

**Title II. Management and Supervision**

**Art. 4.** The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re-eligible.

**Art. 5.** With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

**Art. 6.** The Board of Directors may delegate all or part of its power relating to the daily management and representation of the company in relation with this management to a director, officer, manager or other agents, being a shareholder or not.

The delegation to a member of the Board of Directors is submitted to the prior authorization of the general meeting.

The company shall be bound by the sole signature of the Board of Director's delegate or by the collective signature of two directors.

**Art. 7.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

**Art. 8.** The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

**Art. 9.** The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

**Title III. General Meeting and distribution of profits**

**Art. 10.** The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

**Art. 11.** The annual meeting of shareholders shall be held on the last Friday of June at 4.00 p.m. in Luxembourg at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

**Art. 12.** By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

#### **Title IV. Accounting year, Dissolution**

**Art. 13.** The accounting year shall begin on January 1st and end on December 31 of each year.

**Art. 14.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

#### **Title V. General Provisions**

**Art. 15.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915, as amended on commercial companies.

##### *Auditor's report on the change of form*

In accordance with articles 33-1, 32-1 and 26-1 (1) of the Luxembourg companies' law such change of form has been supervised by Jean Bernard Zeimet, an independent auditor (Réviseur d'Entreprises) in Luxembourg, and its report concludes as follows:

##### *Conclusion*

«A notre avis, après déduction préalable du capital et son augmentation à son niveau initial par apport de créances de la part de ses actionnaires, la valeur de la société à responsabilité limitée FIESTA, S.à r.l. transformée en société anonyme est au moins égale au montant du capital social de la nouvelle société anonyme, soit 1.100.000,- EUR. Luxembourg, le 29 octobre 2004.»

This report will remain here annexed, signed and varietur by the appearing parties.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

##### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille quatre, le trois novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée FIESTA, S.à r.l., ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, R.C. Luxembourg section B numéro 79.927, constituée suivant acte reçu le 20 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 618 du 9 août 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe Stanko, employé privé, demeurant à Luxembourg, L-2163.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Harald Charbon, employé privé à L-2163 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cinq mille cinq cents (5.500) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

##### *Ordre du jour:*

1) Changement de la forme juridique de la société, pour la transformer de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.);

2) Modification de la dénomination sociale de la société de FIESTA, S.à r.l. en FIESTA S.A.;

3) Remplacement des 5.500 parts sociales existantes de la S.à r.l. d'une valeur de EUR 200,- chacune en 5.500 actions de S.A. sans désignation de valeur nominale, et attribution des nouvelles actions S.A. aux associés existants proportionnellement à leur participation dans le capital de la S.à r.l.;

4) Réduction du capital social à concurrence de deux millions neuf cent quarante et un mille cinq cent trente-huit euros et trente-quatre cents (EUR 2.941.538,34), aux fins de compenser les pertes intervenues à concurrence d'un même montant, constatées sur la base d'états financiers en date du 31 juillet 2004;

5) Augmentation du capital social à concurrence d'un même montant de deux millions neuf cent quarante et un mille cinq cent trente-huit euros et trente-quatre cents (EUR 2.941.538,34) à souscrire par les actionnaires existants proportionnellement à leur participation dans le capital, et à libérer intégralement par incorporation au capital pour un même montant de créances détenues par les actionnaires envers la société, de telle manière que le capital social soit finalement fixé à EUR 1.100.000,- représenté par 5.500 actions sans désignation de valeur nominale;

6) Fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au dernier vendredi de juin de chaque année à 16.00 heures;

7) Décharge aux gérants de la société à responsabilité limitée;

8) Nomination des membres du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la société anonyme;

9) Refonte complète des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la société sans en modifier les caractéristiques essentielles;

10) Divers.

Avant toute délibération, le président de l'assemblée expose les raisons pour lesquelles à prendre sur l'ordre du jour diffèrent de sa formulation, afin d'éviter que le capital ne descende en dessous de zéro.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée a décidé de changer la forme juridique de la société, pour la transformer de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.) et de procéder à une refonte complète des statuts, de sorte à les adapter à la nouvelle forme de la société, sans en modifier les éléments essentiels.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de FIESTA, S.à r.l en FIESTA S.A.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de remplacer les 5.500 parts sociales existantes de la S.à r.l. d'une valeur de EUR 200,- chacune en 5.500 actions de S.A. sans désignation de valeur nominale, et d'attribuer les nouvelles actions S.A. aux associés existants proportionnellement à leur participation dans le capital de la S.à r.l.

Par conséquent, chaque associé recevra une «action S.A.» sans désignation de valeur nominale en échange d'une «part sociale S.à r.l.» de EUR 200,-.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de procéder à une première réduction du capital social, à concurrence d'un million cent mille euros (EUR 1.100.000,-), aux fins de compenser les pertes intervenues à concurrence d'un même montant, constatées sur la base d'états financiers en date du 31 juillet 2004, ramenant le capital à zéro.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de réaliser une première augmentation du capital social à concurrence du même montant d'un million cent mille euros (EUR 1.100.000,-), par l'émission de cinq mille cinq cents (5.500) nouvelles actions, attribuées aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital avant sa réduction, et de le porter ainsi à un million cent mille euros (EUR 1.100.000,-).

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de procéder à une deuxième réduction du capital social, à concurrence d'un million cent mille euros (EUR 1.100.000,-), aux fins de compenser les pertes intervenues à concurrence d'un même montant, constatées sur la base d'états financiers en date du 31 juillet 2004, ramenant le capital à zéro.

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de réaliser une deuxième augmentation du capital social à concurrence de sept cent quarante et un mille cinq cent trente-huit euros et trente-quatre cents (EUR 741.538,34), par l'émission de trois mille sept cent huit (3.708) nouvelles actions, attribuées aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital avant sa réduction, et de le porter ainsi à sept cent quarante et un mille cinq cent trente-huit euros et trente-quatre cents (EUR 741.538,34).

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide de procéder à une troisième réduction du capital social, à concurrence de sept cent quarante et un mille cinq cent trente-huit euros et trente-quatre cents (EUR 741.538,34), aux fins de compenser et apurer le solde des pertes intervenues à concurrence d'un même montant, constatées sur la base d'états financiers en date du 31 juillet 2004, ramenant le capital à zéro.

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide de réaliser une troisième augmentation du capital social à concurrence d'un montant d'un million cent mille euros (EUR 1.100.000,-), par l'émission de cinq mille cinq cents (5.500) nouvelles actions, attribuées aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital avant sa première réduction, ayant les mêmes droits

et obligations que les actions existant à ce moment et de le porter ainsi à un million cent mille euros (EUR 1.100.000,-), représenté par cinq mille cinq cents (5.500) actions sans désignation de valeur nominale.

*Intervention - Souscription - Libération*

Interviennent aux présentes les associés, chacun d'entre eux ici représenté en vertu d'une des procurations susvantes, lesquels déclarent souscrire l'intégralité de l'augmentation du capital décidée ci-avant aux résolutions 5, 7 et 9, et la libérer par conversion en capital de créances certaines, liquides et exigibles existant à leur profit contre la société, et par annulation de cette créance à concurrence de deux millions neuf cent quarante et un mille cinq cent trente-huit euros et trente-quatre cents (EUR 2.941.538,34).

Associés	Parts	Montant de créance convertie
M. Miguel Beltrao Ribeiro Ferreira .....	561	300.036,91 EUR
M. Miguel de Mello Mardel Correia .....	219	117.126,71 EUR
M. Antonio Homem de Melo Mardel Correia .....	59	31.554,68 EUR
M. Antonio de Arriaga Mardel Correia .....	876	468.506,83 EUR
M. José Carlos Correia de Magalhaes Mexia .....	438	234.253,42 EUR
Mme Maria Teresa Correia de Magalhaes Mexia .....	438	234.253,42 EUR
M. Francisco Manuel Braz de Moraes Salgueiro .....	110	58.830,77 EUR
CORK SUPPLY GROUP LIMITED .....	1.523	814.538,71 EUR
M. Antonio José Jantarao Dias .....	28	14.975,10 EUR
McFA-SGPS S.A. ....	836	447.113,83 EUR
M. Miguel Gomez Carvalho Martins .....	28	14.975,10 EUR
M. Joachim Michalski .....	219	117.126,71 EUR
M. José Manuel Espirito Santo .....	72	38.507,41 EUR
M. José Maria de Avillez Correia Sampaio .....	55	29.415,38 EUR
M. Gonçalo Marques Teixeira de Almeida Mendes .....	38	20.323,36 EUR
<b>Total .....</b>	<b>5.500</b>	<b>2.941.538,34 EUR</b>

*Rapport sur la valeur de l'apport*

Cet apport a été vérifiée par un expert indépendant, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales, à savoir Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises à Luxembourg qui conclut comme suit:

*Conclusion*

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport, qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie. Luxembourg, le 28 octobre 2004.»

Ce rapport restera ci-annexé, signé ne varietur par les comparants.

*Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport*

Compte tenu du fait que les résolutions prises ci-avant concernent exclusivement l'apurement et la compensation à leur valeur réelle de pertes effectivement intervenues et affectées comme telles par les associés, finalement sans aucune modification au capital social la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport et le paiement du droit fixe d'enregistrement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ trente-quatre mille euros.

En cas de perception éventuelle du droit proportionnel, ces frais s'élèveraient à quatorze mille euros.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionnés ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

*Dixième résolution*

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au dernier vendredi de juin de chaque année à 16.00 heures.

*Onzième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux gérants de la société à responsabilité limitée pour l'accomplissement de leur mandat.

*Douzième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme suit les membres du Conseil d'administration pour un mandat de six ans:

1) Monsieur Miguel de Mello Mardel Correia, demeurant à Quinta da Fonte, Edificio Forum, Piso 1, Porto Salvo, P-2780 Oeiras (Portugal) né le 14 juillet 1957 à Lisbonne, Portugal;

2) Monsieur Miguel Beltrao Ribeiro Ferreira, demeurant à Quinta da Fonte, Edificio Forum, Piso 1, Porto Salvo, P-2780 Oeiras (Portugal), né le 17 février 1971 à Lisboa, Portugal;

3) Monsieur Joachim Michalski, demeurant à Quinta da Fonte, Edificio Forum, Piso 1, Porto Salvo, P-2780 Oeiras (Portugal) né le 30 janvier 1955 à Brêmes (Allemagne).

*Treizième résolution*

L'assemblée décide de nommer pour un mandat d'un an FIN-CONTROLE S.A., 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg en qualité de commissaire aux comptes de la société.

*Quatorzième résolution*

L'assemblée a décidé de procéder à une refonte totale des statuts pour refléter les résolutions prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la société, leur donnant la teneur suivante:

STATUTS

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de FIESTA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse et aux tiers tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million cent mille euros (EUR 1.100.000,-) représenté par cinq mille cinq cents (5.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

**Titre II. Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagés soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

### Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier vendredi de juin à seize heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

### Titre IV. Exercice social, Dissolution

**Art. 13.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### Titre V. Disposition générale

**Art. 15.** La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Rapport d'expert sur le changement de forme*

Conformément aux articles 33-1, 32-1 et 26-1 (1) de la loi sur les sociétés commerciales, ce changement de forme juridique a fait l'objet d'une vérification par Monsieur Jean Bernard Zeimet, Réviseur d'Entreprises indépendant à Luxembourg, et son rapport conclut comme suit:

#### *Conclusion*

«A notre avis, après déduction préalable du capital et son augmentation à son niveau initial par apport de créances de la part de ses actionnaires, la valeur de la société à responsabilité limitée FIESTA, S.à r.l. transformée en société anonyme est au moins égale au montant du capital social de la nouvelle société anonyme, soit 1.100.000,- EUR.

Luxembourg, le 29 octobre 2004.»

Ce rapport restera ci-annexé, signé ne varietur par les comparants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, P. Stanko, H. Charbon, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, vol. 145S, fol. 58, case 5. – Reçu 29.415,38 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2005.

J. Elvinger.

(111810.3/211/481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.